

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141014-2014_A190-DE
Date de télétransmission : 22/10/2014
Date de réception préfecture : 22/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A190

OBJET : Ressources - Finances - Débat d'Orientations Budgétaires 2015 - Budget Annexe des Transports publics urbains

Le 14 octobre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase municipal de Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe - BACHI Abbassia - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BERNARD Christine - BONTHOUX Odile - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUEIX Roger - LAFON Henri - LAGIER Robert - LENFANT Gaëlle - LHEN Héléne - MALAUZAT Irène - MALLIE Richard - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MEÏ Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PIZOT Roger - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel - SALOMON Monique - SERRUS Jean-Pierre - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BURLE Christian suppléé par MAUNIER André - FREGEAC Olivier suppléé par ARCAMONE Thomas

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - AUGÉY Dominique donne pouvoir à MALAUZAT Irène - BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - ROUVIER Catherine donne pouvoir à YDE Marcel - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine - SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane - TERME Françoise donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - ZERKANI Karima donne pouvoir à SUSINI JULES

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille - BORELLI Christian - BOYER Raoul - FILIPPI Claude - LEGIER Michel - PEREZ Fabien

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Finances

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2015 – Budget Annexe des Transports Publics Urbains
Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le 11 décembre prochain, notre assemblée aura à se prononcer sur le projet du Budget Annexe des Transports Publics Urbains pour l'exercice 2015.

Aussi, conformément aux dispositions législatives en vigueur, un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget. Tel est l'objet du présent rapport.

Exposé des motifs :

Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire. Il doit permettre, à l'issue des débats, de définir la politique d'investissement et la stratégie financière.

Dans le cadre de la compétence « Aménagement de l'espace communautaire », la CPA a créé au 1er janvier 2013 un Budget annexe des Transports Publics Urbains afin de retracer les activités relatives au fonctionnement des transports publics urbains.

Pour rappel, les budgets des services à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les collectivités, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses (article L.2224-1 et suivants). Il est donc interdit de prendre en charge dans le budget principal des dépenses au titre de ces SPIC, sauf exceptions relevant de l'article L.2224-2.

L'équilibre du budget annexe des transports urbains 2015

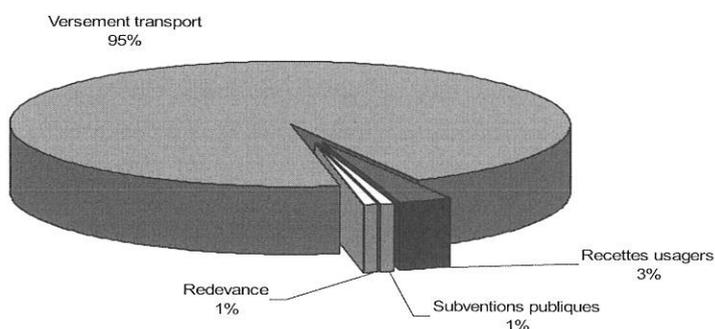
1. La section de fonctionnement

◆ Les recettes de fonctionnement

En 2015, les recettes attendues devraient progresser d'environ 3 %, passant de 60 M€ à **61,80 M€**.

Ces recettes se répartissent entre :

- le versement transport pour 58,8 M€,
- les recettes perçues auprès des usagers pour 2 M€,
- les subventions publiques reçues (0,4 M€),
- les redevances liées à la gestion des quais de la Gare Routière d'Aix (0,6 M€).



Ces recettes de fonctionnement prennent en compte une majoration des tarifs de l'ordre de 20 % traduisant d'une part la volonté d'ajustement liée notamment aux hausses consécutives de la TVA non compensées jusqu'alors, ainsi que l'amélioration des services liés au transport public urbain de la CPA (gare routière, pôles d'échanges, réseau amélioré).

◆ Les charges de fonctionnement

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'établissent à **60,75 M€** pour la partie exploitation, soit une augmentation de 1,3 % par rapport au BP 2014.

Les principaux postes relèvent de l'exploitation des lignes de transports, à savoir :

- la DSP Aix en Bus avec un coût estimé à 31,5 M€,
- le transport interurbain pour lequel les crédits prévus s'élèvent à 15 M€,

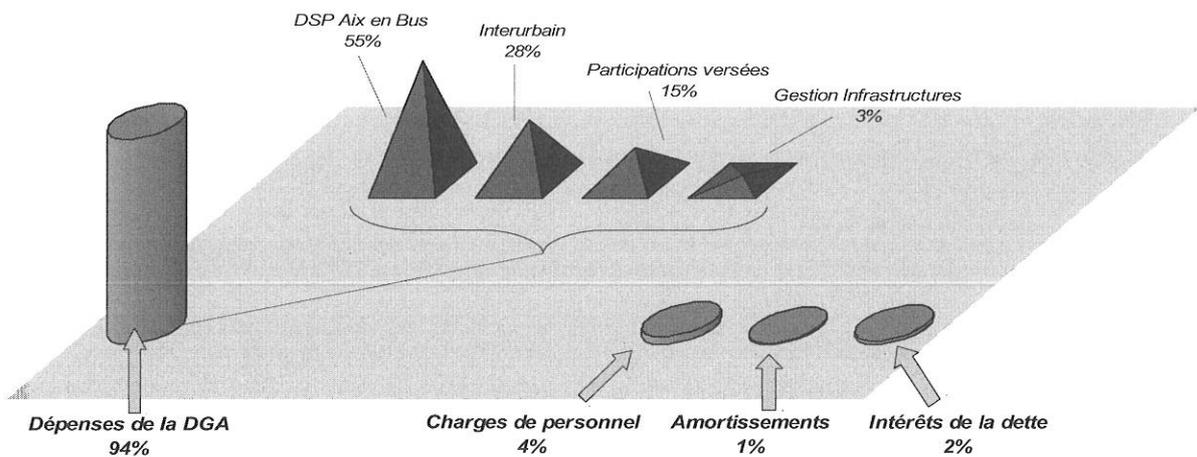
Il convient de rajouter la contribution de la CPA au SMITEEB à hauteur de 8 M€, ainsi que 0,40 M€ de versement de subvention de fonctionnement au Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre de la convention-cadre et le déploiement expérimental d'un dispositif de médiation sociale dans les transports urbains (80k€).

D'autre part, les infrastructures de déplacement mises en service en 2014, notamment la nouvelle gare routière d'Aix-en-Provence, le pôle d'échange de Plan d'Aillane, le parc relais Malacrida, ainsi que le marché d'entretien des points d'arrêts nécessitent des crédits à hauteur de 1,5 M€.

Il convient de compléter par les charges de personnel de la DGA pour 2,23 M€ ainsi que par les intérêts d'emprunts estimés à 0,62 M€.

Les écritures d'amortissement sont la contrepartie de la recette de la section d'investissement avec une dépense en fonctionnement de 0,55 M€.

Le total des dépenses de fonctionnement s'établit donc à **60,75 M€**.



Notons que ce projet de budget annexe 2015 ne permet pas notamment la prise en considération de l'extension du service de Transport à la Demande (T.A.D.), la restructuration du réseau urbain de Pertuis et la mise à niveau du secteur de Gardanne et Gréasque. Pour cela, il serait nécessaire de majorer les crédits d'exploitation à hauteur de 1,5 M€.

2. La section d'investissement

◆ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement attendues en 2015 sont des subventions accordées pour les opérations importantes qui figurent dans le contrat de projets signé avec la Région et le Département des Bouches-du-Rhône. Ces financements sont estimés à 3 M€.

A cela s'ajoutent les écritures d'amortissement de l'ordre de 0,55 M€.

◆ Les dépenses d'investissement

Les principaux crédits demandés en 2015 correspondent à des opérations d'infrastructures de transports pour un montant de 18,7 M€.

- Gare routière d'Aix-en-Provence : finalisation des travaux (2,4 M€)
- Parc relais Krypton : travaux en cours (10 M€)

- Pôles d'échanges de Simiane-Collongue, Meyrargues et Pertuis: marchés de maîtrise d'oeuvre et début des travaux (2,45 M€)
- Parc relais Malacrida et Pôle d'échange du Plan d'Aillane : finalisation des travaux (0,10 M€)
- Etudes et travaux liés au BHNS (1,75 M€)
- Aménagement des couloirs bus (1,35 M€)
- Abribus et autres aménagements (0,65 M€)

A ces opérations se rajoutent :

- les dépenses induites par l'exploitation directe du réseau de transports pour le système billettique et le système d'information voyageurs pour 1 M€ ;
- le remboursement de la dette en capital pour 1,6 M€.

La demande de crédits s'élève donc à **21,3 M€** pour 2015.

La section d'investissement présente donc un besoin de financement de 17,4 M€ qu'il sera nécessaire de financer par un appel à l'emprunt.

Conclusion

Les uniques leviers de financement de l'activité retranscrite dans ce budget annexe étant les recettes en provenance des usagers et le versement transport payé par les entreprises, des priorités budgétaires devront être étudiées pour proposer le meilleur service aux usagers, tout en respectant les contraintes de l'équilibre réglementaire.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 ;

VU l'avis de la Commission des Finances et contrôle de gestion du 11 septembre 2014 ;

VU l'information du Bureau communautaire du 25 septembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2015 relatif au Budget Annexe des Transports Publics Urbains.

OBJET : Ressources - Finances - Débat d'Orientations Budgétaires 2015 - Budget Annexe des Transports publics urbains

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



22 OCT. 2014